

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question n'a toujours pas été soumise à tout le cabinet, de sorte qu'aucune décision, conditionnelle ou autre, n'a encore été prise.

L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-POLLUTION

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, on sait comment travaille le cabinet, et les questions que l'on souhaite lui voir soumises le sont rapidement. Étant donné qu'il semble maintenant que le gouvernement ne s'occupe tout simplement pas de cette affaire dans l'espoir de la faire oublier, le premier ministre ne croit-il pas qu'il lui incombe, à lui et à son gouvernement, de cesser de noyer cette question et d'assumer la responsabilité qu'ils ont de convaincre le gouvernement et le peuple américains que notre pays est disposé à adopter les mêmes mesures antipollution qu'il les a si fermement priés d'adopter depuis environ deux ans, et que c'est seulement de cette manière que nos deux pays pourront vaincre les pluies acides?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens à dire au député qu'il sous-estime ses arguments s'il croit que je peux faire oublier cette affaire. Je sais que, tant que le député siègera à la Chambre, cette affaire ne sera pas abandonnée, et j'espère que ce ne sera pas de sitôt. Entre-temps, les ministres les plus directement visés, soit le ministre de l'Énergie et le ministre de l'Environnement, discutent de l'affaire en vue de présenter une position commune au cabinet. Naturellement, les instances très judicieuses et valables du député entreront en ligne de compte dans cette réflexion.

M. Hees: Le Grand Frère y verra.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LA BROCHURE PUBLIÉE PAR LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'UNITÉ CANADIENNE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, concerne une brochure luxueuse sur papier glacé publiée en avril de cette année par le Centre d'information sur l'unité canadienne et qui contient de larges extraits des propos tenus par le premier ministre au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau lors d'un discours qu'il a prononcé à Regina le 18 mars dernier dans le cadre d'une campagne de financement du parti libéral. Selon ce document, le premier ministre aurait dit ceci:

On m'a dit que les néo-démocrates sillonnaient la province en affirmant que la nouvelle formule comprendrait nécessairement du tarif variable et que la décision avait d'ailleurs déjà été prise. C'est absolument faux.

Comment le premier ministre peut-il justifier la diffusion aux frais des contribuables d'un document aussi partial, en particulier le mois même où avaient lieu des élections provinciales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, de fait, un certain nombre de gens dans l'Ouest pensaient que la décision au sujet du tarif variable avait déjà

été prise. Le premier ministre voulait rectifier les faits. Je me souviens fort bien qu'après avoir dit ce que le député vient de citer, le premier ministre a déclaré que si les agriculteurs de l'Ouest désapprouvaient le tarif variable, le gouvernement ne les mettrait pas en place. Le premier ministre a voulu rassurer les agriculteurs de l'Ouest et leur faire savoir que l'on tiendrait compte de leur point de vue dans cette affaire. Que le député lise le communiqué concernant la déclaration que j'ai faite à Winnipeg le 8 février. Il saura alors qu'il devait y avoir des négociations entre M. Gilson et les parties intéressées. C'est précisément ce qui se passe à l'heure actuelle et nous attendons d'ici quelques jours des nouvelles de ces négociations.

LE MOMENT CHOISI POUR LA PUBLICATION DE LA BROCHURE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, le ministre n'a manifestement pas compris que je reproche au gouvernement d'avoir publié aux frais des contribuables une brochure qui fait valoir le point de vue particulier du parti libéral du Canada. Je ne suis pas le défenseur du premier ministre Blakeney, mais je n'aime pas que le gouvernement vienne diffuser dans ma province aux frais des contribuables une brochure qui fait valoir le point de vue libéral. Nous avons vu ce que cela a donné le 26 avril dernier.

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: La brochure ajoute:

Le premier ministre Blakeney, cela va sans dire, trouve maintenant que le moment est mal choisi pour faire preuve d'un réalisme comme celui-là.

Le premier ministre entend-il faire publier et diffuser aux frais des contribuables une brochure comme celle-là qui fait valoir le point de vue du parti libéral dans chacune des provinces à l'approche des élections provinciales?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a été mal renseigné. On m'informe que la brochure en question a été diffusée après les élections, et non pas pendant la campagne électorale, comme l'a dit le député.

* * *

LES PORTS

LE FINANCEMENT DE L'ÉLÉVATEUR DE PRINCE-RUPERT (C.-B.)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et elle a trait aux difficultés qu'éprouve le consortium céréalier de Prince-Rupert pour obtenir les fonds nécessaires au financement de l'élévateur de Prince-Rupert. Comme le ministre le sait, le consortium estime qu'il n'a que 50 p. 100 de chances d'obtenir les fonds nécessaires. Puisque l'Alberta assume 75 p. 100 des frais en accordant un prêt de 200 millions de dollars à 11.5 p. 100 d'intérêt et en payant 25 millions de dollars des frais qui dépasseront 260 millions, le ministre peut-il dire à la Chambre si les instances qu'il a présentées au cabinet cette semaine pour obtenir des fonds supplémentaires ont porté fruit? A-t-il obtenu 10 millions de dollars de plus pour permettre la réalisation de ce projet, ou est-il certain de ne pas pouvoir obtenir plus d'argent?